

SAGE SCARPE AMONT

Commission Thématique n°3 Préservation et valorisation des milieux naturels du SAGE Scarpe amont Compte rendu du 17 juin 2013

Présents :

- M. Damart, Commune de Maroeuil, Maire et Président de la Commission thématique n°2
- M. Herbo, MNLE Sensée, Président
- M. Glacet, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais
- M. Lanciaux, ONEMA 62
- M. Jedelé, DDTM 62
- M. Lefebvre, Société de chasse de Fampoux, Président
- M. Honoré, GEDA de l'Artois, Président
- M. Mathissart, Commune d'Etrun, Maire
- M. Delcour, Commune d'Acq, Maire
- M. Duhanez, Entente halieutique du val de Scarpe de St-Laurent-Blangy
- M. Leleu, Ville de Brebières, Direction des services techniques
- M. Bachelet, Commune de Noyelle-Vion
- M. Senecaut, Association Nord Nature Arras
- M. Fourmy, Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais
- M. Truffaux, Chambre d'agriculture de la région Nord-Pas-de-Calais
- M. Denoyelle, Communauté de Communes La Porte des Vallées
- Mme Brun, Communauté urbaine d'Arras, Direction de l'urbanisme
- Mme Fleurquin, Communauté urbaine d'Arras, Directrice du développement durable
- Mme Lefebvre, Communauté urbaine d'Arras, animatrice du SAGE Scarpe amont

Ordre du jour

- Tour de table
- Présentation du SAGE Scarpe amont
- Composition de la commission thématique réunie
- Les enjeux et objectifs d'un SAGE
- Les problématiques de la commission thématique
- Présentation d'un cas concret lié au thème de la commission :
 - « Préservation, gestion et valorisation des milieux naturels du Marais de Maroeuil »
par le Conservatoire d'espaces naturels Nord-Pas-de-Calais
- Les données nécessaires pour l'état des lieux
- Les phases à venir du SAGE

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

M. DAMART introduit la réunion et invite à un tour de table afin que chacun se présente.

Mme FLEURQUIN remercie les communes à l'aval du bassin versant de leur présence et les invite à faire connaître le SAGE autour d'elles car cette partie du territoire est sous-représentée dans les Commissions, malgré une diffusion large des invitations.

La composition de la commission thématique n°3 est jointe en annexe pour mémoire.

1 Présentation du SAGE Scarpe amont

Le SAGE Scarpe amont s'étend sur plus de 553 km². A cheval sur 2 départements avec 80 communes situées dans le Pas-de-Calais et 6 communes dans le Nord, le territoire du SAGE se caractérise à la fois par une forte composante rurale avec plus de 76% du surface agricole utile et par une forte composante industrielle, développée et concentrée autour des grandes villes.

Pour l'élaboration des SAGE, le bassin versant de la Scarpe a été séparé en deux sous-bassins, celui de la Scarpe amont et celui de la Scarpe aval. Le SAGE Scarpe amont est le dernier SAGE au sein du bassin Artois-Picardie à entrer en phase d'élaboration.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie caractérise les masses d'eau du SAGE Scarpe amont :

- en masses d'eau continentales : la Scarpe rivière et ses affluents, et la Scarpe canalisée amont
- en masse d'eau souterraine : la Craie de la vallée de la Scarpe et de la Sensée.

Le SDAGE décrit l'état des masses d'eau et fixe l'objectif de bon état. Les masses d'eau du SAGE Scarpe amont ont un état mauvais avec l'azote comme paramètre déclassant pour les eaux superficielles et les nitrates comme paramètre déclassant pour les eaux souterraines.

Les objectifs de bon état de ces masses d'eau ont été fixés à 2021 et 2027. Ce report de délai par rapport aux objectifs européens de 2015 est dû à la réactivité naturelle du milieu ; il convient donc d'agir dès maintenant pour atteindre le bon état en 2027.

Initié en 2005, le SAGE Scarpe amont est entré en phase d'élaboration en octobre 2012 avec l'installation de la CLE, instance de décision du SAGE. Composée de 3 collèges : Elus – Usagers - Etat, la CLE fonctionne avec 42 membres. Afin de répondre aux principaux enjeux du SAGE, quatre Commissions thématiques ont été installées. Instances de concertation, elles auront pour rôle de formuler des propositions et des choix à la CLE.

La composition de la CLE est jointe en annexe pour mémoire.

2 Les enjeux et objectifs du SAGE

Le SAGE est un document stratégique de planification qui vise à définir une politique locale concertée pour la gestion de l'eau. Il permet de préciser localement le droit d'eau. Son

règlement est opposable aux tiers, et dans son périmètre, toutes les décisions administratives du domaine de l'eau doivent lui être conformes.

Le SAGE se compose de deux documents principaux :

- le PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable. Il présente les objectifs généraux, l'identification des moyens prioritaires pour les atteindre et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Document opposable à l'administration.

- Le règlement : document phare du SAGE, il définit les règles de gestion, les priorités d'usage, les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la continuité écologique.

Document opposable aux tiers et à l'administration.

Le SAGE se déroule en 3 phases : la phase préliminaire, la phase d'élaboration et la phase de mise en œuvre.

La phase d'élaboration du SAGE est marquée par une première étape qui est l'état des lieux. Ce dernier se compose d'un état initial du milieu aquatique et d'un diagnostic sur les atouts et faiblesses du territoire.

Mme LEFEBVRE précise qu'il est essentiel de communiquer l'ensemble des études existantes à l'animateur du SAGE pour pouvoir les intégrer à l'état des lieux.

Les étapes de la phase d'élaboration et le rôle de la commission thématique qui ont été présentés sont détaillés en annexe.

3 Les problématiques de la commission thématique

Les deux grands enjeux du SDAGE qui concernent la commission thématique n°2 sont :

- La gestion et la protection des milieux aquatiques
- Le traitement des pollutions historiques

Les objectifs de la commission thématique sont de :

- Assurer la fonctionnalité des milieux aquatiques
- Restaurer et préserver les habitats
- Préserver et développer les trames vertes et bleues à travers les continuités écologiques

M. GLACET demande si le SAGE travaillera sur la trame verte et bleue.

Mme FLEURQUIN répond que le SAGE prendra en compte les projets de trame verte et bleue portés à l'échelle des différents EPCI et veillera à ce que les objectifs fixés sur le territoire soient cohérents.

M. LANCIAUX fait remarquer des problèmes de continuité écologique sur la Scarpe rivière, plus particulièrement pour la truite en raison de barrages illégaux sur le cours d'eau jusque Saint-Nicolas.

Mme FLEURQUIN précise qu'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est en cours pour la restauration et l'entretien de la Scarpe rivière et de ses affluents. Le diagnostic a en effet mis en avant plusieurs obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments.

M. DAMART ajoute que ce travail a permis une réelle prise de conscience des problèmes de continuité écologique.

Mme BRUN s'interroge sur l'articulation entre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté urbaine d'Arras et l'élaboration du SAGE Scarpe amont, dans la mesure où le PLUi doit prendre en compte le SAGE qui ne sera pas validé lors de la finalisation du PLUi.

M. JEDELE précise que le PLUi aura 3 ans à partir de la validation du SAGE pour prendre en compte le SAGE.

M. FOURMY présente le travail de préservation, gestion et valorisation des milieux naturels du marais de Maroeuil réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels Nord-Pas-de-Calais.

La présentation est annexée au compte-rendu.

L'objectif de restauration du marais de Maroeuil a été de protéger la biodiversité tout en conservant les usages sur le territoire (chasse, pêche, ballade...).

M. DAMART précise que le travail réalisé a été une réussite car l'ensemble des usagers s'est impliqué (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs).

M. DAMART insiste sur l'importance, pour ce type de restauration, d'une synergie des acteurs et d'une implication forte des élus.

M. HERBO souhaite connaître le type de chasseurs présents sur le marais de Maroeuil, si les bêtes ont un accès aux cours d'eau et s'il y a une situation d'envasement du marais en raison de l'affluence de différents cours d'eau.

M. DAMART répond qu'il s'agit de chasseurs de plaines et que le principal problème qu'il y avait sur le marais était dû à la présence de peupliers.

M. FOURMY précise que les bêtes n'ont pas accès aux cours d'eau et qu'il n'y a pas de problématique d'envasement sur le site étant donné qu'il s'agit d'un marais.

Mme LEFEBVRE demande si le travail de restauration sur le marais de Maroeuil a permis à la population de se réappropriier l'espace naturel.

M. DAMART répond que le travail réalisé a permis à la population de prendre conscience des problèmes de pollution.

4 Les données nécessaires pour l'état des lieux

Différents types de données sont nécessaires pour l'état des lieux. Concernant la commission Gestion et protection de la ressource en eau, il s'agit des données de :

- Caractérisation du milieu physique (données descriptives)
- Caractérisation des milieux naturels (données quantitatives et qualitatives)
- Caractérisation des entités paysagères et trames vertes et bleues (dispositifs de protection, gestion, entretien)

La liste des études déjà recensées est annexée au présent compte-rendu.

Mme LEFEBVRE insiste à nouveau sur la nécessité de donner à l'animateur du SAGE toutes les informations qui permettent d'actualiser les données du territoire (liste des associations, etc.) et de transmettre les études existantes.

L'inventaire des études permettra de déterminer si de nouvelles études doivent être conduites.

M. TRUFAUX demande s'il existe un syndicat de rivière sur la Scarpe amont.

Mme FLEURQUIN répond qu'il n'y en a pas. Les riverains sont responsables de l'entretien des cours d'eau non domaniaux mais la Déclaration d'Intérêt Général en cours d'instruction sur la Scarpe rivière doit permettre aux EPCI concernés de réaliser des programmes de restauration et d'entretien. Les Elus ont fait le choix de faire réaliser ces travaux par les collectivités publiques sans contrepartie financière des riverains.

M. JEDELE précise que dans le cadre de ces programmes, il y a des servitudes pour permettre l'entretien et le partage du droit de pêche.

M. GLACET souhaite connaître le stade d'avancement de la DIG Scarpe rivière.

Mme FLEURQUIN précise que l'enquête publique a eu lieu, que l'arrêté préfectoral ne saurait tarder et que la maîtrise d'œuvre va être prochainement lancée. La Chambre d'agriculture a été associée depuis le début de la démarche.

M. DENOYELLE rappelle qu'il sera également nécessaire d'être vigilant sur les plantes invasives avec notamment la berce du Caucase présente sur le territoire.

M. GLACET souhaite savoir si la méthodologie de détermination des zones humides est déjà avancée.

Mme LEFEBRE précise que non et qu'il s'agit d'un travail qui sera réalisé dans le cadre de cette Commission.

5 Phases à venir du SAGE

Le calendrier prévisionnel du SAGE est présenté. L'objectif est d'avoir terminé l'état des lieux en 2015.

Les commissions thématiques se réuniront 2 à 3 fois par an.

Mme LEFEBVRE se tient à disposition pour rencontrer l'ensemble des maires sur le territoire du SAGE.

M. DAMART présente l'organisation de la prochaine commission thématique et propose de se réunir à nouveau en octobre ou novembre en dehors du territoire de la Communauté urbaine d'Arras.

M. DAMART lance un appel afin de savoir si une commune ou une association souhaite accueillir la réunion dans ses locaux.

M. LELEU sous réserve de l'accord de M. le Maire, propose d'organiser cette dernière à Brebières.

L'organisation et la date seront prochainement communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DAMART conclut la réunion et remercie les participants.